



**ARRETE MUNICIPAL REGLEMENTANT
TEMPORAIREMENT LA CIRCULATION
SUR LA ROUTE DES CHOZEUX**

COMMUNE
DE
DEMI-QUARTIER
N° 2026-105
HAUTE-SAVOIE

Le Maire de la Commune de DEMI-QUARTIER ;

Vu les articles L 2212-1, L2212-2, L 2213-1 et L 2213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les articles R 411-5, R 411-8, R 411-21-1 et R 411-26 du code de la route ;

Vu les articles 131-12 et 131-13, R610-3 et R 610- 5 du Code pénal ;

Vu la demande de l'entreprise « KARRITECH – 12 Rue de la Part Dieu – 69003 LYON » pour le compte d'Orange (33 Rue Ampère – 38000 GRENOBLE) en date du 7 août 2026 afin de réglementer la circulation sur la Route des Chozeaux pour lui permettre de réaliser des travaux de raccordement fibre pour le client sis au 30 Chemin des Darbelets ;

Considérant qu'il convient de réglementer la circulation à cette occasion ;

Considérant qu'il appartient bien au Maire de le faire,

ARRETE :

Article 1^{er} : Durant 1 jour dans la période comprise entre le 2 septembre 2026 et le 3 septembre 2026 inclus, la circulation sera **alternée**, se faisant par demi-chaussée, sur la Route des Chozeaux entre le numéro de voirie n° 345 et le numéro de voirie n° 500.

Article 2 : La vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h et le dépassement interdit au niveau du chantier.

Article 3 : Les prescriptions mentionnées aux articles 1 et 2 seront signalées à l'aide de panneaux réglementaires **mis en place par l'entreprise Karritech**.

Article 4 : Le présent arrêté sera **affiché** sur place **par l'entreprise Karritech**.

Article 5 : Les infractions au présent arrêté seront relevées et poursuivies conformément à la loi par la Gendarmerie et tout autre agent compétent.

Article 6 : Ampliation du présent arrêté qui sera publié électroniquement à la mairie, sera transmise à la Gendarmerie de Megève, la CCPMB Transports Scolaires, au TAD Montenbus, aux services techniques de la commune, à la société **Karritech**, un exemplaire étant conservé en Mairie.

Fait à Demi-Quartier, le 7 août 2026

Certifié exécutoire.

Publié électroniquement le 07/08/2026



**Pour Le Maire empêché
L'Adjoint faisant fonction**

Pierre SOLLE

MAIRIE DE DEMI-QUARTIER

Mairie : 775 route d'Etraz - 74120 DEMI-QUARTIER - Téléphone 04 50 21 23 12
Email : contact@demi-quartier.fr - Site : www.demi-quartier.fr